

# **Conclusion générale**

De son apparition, arrivons à son importance en Algérie, nous constatons que l'impôt a connu des périodes de gloire et d'autres où il a cessé de fonctionner. Mais à chaque fois que le gouvernement a besoin de ressources, il fait recours à l'impôt. D'où les recettes fiscales sont primordiales au bon fonctionnement de l'Etat pour assurer ses diverses missions.

Une ressource aussi importante du trésor public est violée par les contribuables. La problématique de la fraude fiscale, aussi complexe, apparaît comme un frein aux pouvoirs publics d'effectuer l'imposition nécessaire. Elle prive les caisses de l'Etat d'une part importante de ressources financières

Les pertes fiscales dans un pays en cours de développement tel que l'Algérie sont aggravées soit par l'incivisme fiscal des contribuables, soit par les insuffisances que subies l'administration fiscale et le système fiscal inadéquat.

Les contribuables bâtissent des techniques développées pour échapper à l'impôt : location de registre de commerce, falsification des prix, l'achat sans facture,....

Ce manque à gagner pour l'Etat a eu des effets nocifs que ce soit sur le plan financier (une perte de ressources), économique (la fiscalité est un levier de développement économique) ou social (inégalité devant l'impôt).

A la lumière des résultats trouvés, la fraude fiscale a pris des proportions alarmantes cette dernière décennie en Algérie, elle absorbe jusqu'à 1.1% du PIB annuellement. Sa disparition peut permettre la récupération de 5% du déficit budgétaire constaté chaque an. Cela peut confirmer notre première hypothèse.

Pour atténuer les pertes de recettes fiscales, l'Etat est doté d'un outil pour lutter contre ce fléau qui est le contrôle fiscal, étant ainsi la contrepartie du système fiscal déclaratif. Le contrôle fiscal reste insuffisant pour mettre fin à l'échappement à l'impôt. L'administration fiscale sensibilise le contribuable aussi quant au paiement de l'impôt. Cela pour renforcer son civisme fiscal.

L'outil du contrôle fiscal doit être renforcé par d'autres outils de mesure de la fraude fiscale pour avoir une meilleure estimation de ce phénomène. Il est sous-estimé car la vérification ne donne que les fraudeurs qui déclarent leur existence, mais qu'on est-il de ceux qui ne déclarent pas ?

L'ampleur de la fraude fiscale sur les ressources de l'Etat Algérien, est mesurée grâce au contrôle fiscal. Il est aussi l'outil employé pour détecter les techniques utilisées par les contribuables pour éluder l'impôt. Ainsi, nous pouvons affirmer notre quatrième hypothèse.

Notre système fiscal algérien abrite des failles et offre des possibilités que le contribuable exploite pour transgresser la loi fiscale. Ce n'est pas la seule cause de l'existence de la fraude fiscale, l'incivisme fiscale en est aussi une cause, la mentalité de refus de l'impôt est implantée dans les esprits des algériens depuis la période du colon. Cela s'allie avec notre troisième hypothèse.

L'une des lacunes qui doit être prise en considération est le manque de communication entre les administrations publiques et plus précisément le CNRC et l'administration fiscale. Ces deux administrations doivent être étroitement liées car les inscrits au CNRC sont obligatoirement déclarés à l'administration fiscale. Or, ce n'est pas le cas. Cela infirme notre dernière hypothèse.

Dans l'élaboration de notre travail nous avons affronté le problème de la non communication de l'information sous prétexte de la confidentialité. Nous avons étudié le phénomène de la fraude fiscale d'un seul angle qui est les résultats du contrôle fiscal (2000-2014) et nous les avons comparés avec le PIB et les inscriptions au CNRC. Il aurait été un plus à notre travail d'avoir les statistiques des redressements par secteurs d'activité ou encore les redressements concernant chaque impôt (IBS, IRG, TVA, ...). Mais cette information ne nous a pas été fournie. Nous espérons que d'autres recherches viendront enrichir ce travail et le compléter.